

LE RÔLE DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ils siègent dans les conseils de quartier. Les conseillers de quartiers (8 conseillers de la majorité et 8 conseillers de l'opposition) sont force de proposition pour le développement de la démocratie de proximité dans le quartier mais également dans la ville. Ils favorisent la participation du plus grand nombre aux réunions de concertation. Ils sont acteurs dans l'information des habitants. Leur action s'inscrit dans le souci de l'intérêt général.

LES RÉUNIONS DES CONSEILS DE QUARTIER

Chacun des huit conseils de quartier se réunit huit fois par an (soit un total de 64 réunions). Chaque conseil de quartier définit les modalités d'organisation de ses réunions et ses méthodes de travail.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DES LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ DES HUIT CONSEILS DE QUARTIER

L'objectif de ce comité est de développer une culture partagée du territoire. Le bilan contribue au projet de cohésion sociale et de la politique de la ville. Il constitue l'organe de pilotage de la démarche.

Présidé par le Maire ou l'Adjoint au Maire, il est composé par :

- Les huit élus de quartiers
- L'élu à la politique de la ville cohésion sociale
- Les huit membres représentant la population
- Les associations
- Le monde économique
- Le responsable de la GUP
- Le directeur de la sécurité prévention
- Le directeur des ressources humaines

Il se réunit deux fois par an, en mars et en octobre. Son rôle est de :

- Établir le bilan des conseils
- Participer à l'élaboration et au suivi de l'exécution du budget communal
- Caler le planning des réunions
- Préparer les réunions plénières
- Définir le plan de communication des conseils de quartier
- Favoriser la transversalité entre les huit quartiers
- Mettre en œuvre une dynamique transversale entre la population et les services municipaux

LES RÉUNIONS PLENIÈRES DE QUARTIER

Elles se tiennent deux fois par an, si possible en avril et en novembre, dans chacun des huit quartiers et sont ouvertes à l'ensemble des habitants du quartier. Lors de la réunion de mars les conseillers de quartiers sont désignés parmi les volontaires, pour une durée d'un an.

FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

8

Conseils de quartier pour **PARTICIPER**



LE RÔLE DES CONSEILS DE QUARTIERS

Les conseils de quartiers sont des organes consultatifs d'aide à la décision des élus. Espaces de proximité, les conseils de quartiers favorisent la participation des habitants à la vie de la cité. Ils sont également des lieux d'échanges, de débats, d'expression libre, et élaborent des propositions pour l'amélioration du cadre de vie. Ils sont moteurs dans la concertation pour les projets concernant leur quartier, mais aussi ceux des autres quartiers de la ville. Le souci de l'intérêt général préside à l'action des conseils de quartier. Le Conseil de quartier est ouvert à tous sans restriction (âge, nationalité...). Les membres des conseils de quartiers sont dénommés « conseillers de quartiers ».

LA GOUVERNANCE DES CONSEILS DE QUARTIERS

Le conseil est formé par les volontaires qui se sont déclarés lors de la réunion plénière de quartier à laquelle tous les habitants du quartier ont été conviés.

Les conseils sont composés notamment de :

- L'Adjoint au Maire de quartier
- L'élue référent de quartier
- Un Conseiller municipal de la majorité
- Un Conseiller municipal de l'opposition
- Un commerçant ou un artisan,
- Un membre d'association,
- Un membre du conseil d'école,
- Un membre du conseil du quartier voisin
- Des volontaires qui se sont déclarés lors de la réunion plénière.
- Deux jeunes de 18 à 25 ans

Il élit son rapporteur et son secrétaire qui participent à l'animation des conseils de quartiers, à leur organisation, à la rédaction des comptes-rendus. Le rapporteur anime les réunions de quartier, veille au bon déroulement des échanges et des débats. Le secrétaire rédige les comptes rendus de réunion qui sont transmis par mail à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi qu'à la Direction Générale. Les comptes rendus sont transmis par courrier électronique aux membres du conseil de quartier. Ils peuvent être adressés par courrier postal sur demande.

L'animation des conseils de quartiers est assurée par les Adjointes de quartier, les élus référents et le rapporteur du conseil de quartier. Ils veillent à la neutralité des débats qui doivent s'inscrire dans l'intérêt du quartier, mais également dans l'intérêt général.

LES ADJOINTS AU MAIRE DE QUARTIER



Ils sont au nombre de cinq. Ils ont un ou plusieurs conseils de quartiers sous leur responsabilité. L'Adjoint de quartier est le garant, au nom de l'intérêt général, du bon fonctionnement de la démocratie de proximité dans les quartiers dont il a la charge.

Il présente, en Conseil municipal, le bilan annuel du conseil de quartier. Il participe aux réunions de conseil de quartier, aux comités de pilotage et aux réunions plénières de conseil de quartier.

L'adjoint au Maire de quartier est secondé par un conseiller municipal référent de quartier.

- Quartier 1 - **Rose des vents** : Aïssa SAGO (13^{ème} adjointe)
- Quartier 2 - **Gros Saule** : Stéphane Fleury (10^{ème} adjoint)
- Quartier 3 - **Croix Rouge** : Annie Delmont Koropoulis (5^{ème} Adjoint)
- Quartier 4 - **Ormeteau** : Stéphane Fleury (10^{ème} Adjoint)
- Quartier 5 - **Fontaine des près** : Annie Delmont Koropoulis (5^{ème} Adjoint)
- Quartier 6 - **Mairie-vieux pays** : Denis Cahenzli (14^{ème} Adjoint)
- Quartier 7 - **Prévoyants** : Frank Cannarozzo (2^{ème} Adjoint)
- Quartier 8 - **Nonneville** : Frank Cannarozzo (2^{ème} Adjoint)

LES ÉLUS RÉFÉRENTS DE QUARTIER



Ils sont au nombre de huit (un pour chacun des huit conseils de quartiers.). L'élue référent seconde l'adjoint au Maire de quartier et assure son intérim en cas d'absence. Sous la supervision de l'adjoint de quartier, l'élue référent de quartier participe à l'animation du conseil de quartier. Il connaît toute question relative au quartier dont il est le référent. Il assure le lien entre le conseil de quartier et la municipalité. Il est consulté pour les projets concernant son quartier. Il participe à l'information des habitants et assure leur participation à la vie du quartier. Il participe aux comités de pilotage et aux réunions plénières de conseil de quartier.

Il est nommé par le Conseil municipal pour siéger en conseil de quartier.

- Quartier 1 - **Rose des vents** : Daouda Sanogo (Conseiller municipal délégué)
- Quartier 2 - **Gros Saule** : Olivier Attiori (Conseiller municipal délégué)
- Quartier 3 - **Croix Rouge** : Claire Fouque (7^{ème} Adjoint)
- Quartier 4 - **Ormeteau** : Dominique Michel (Conseiller municipal délégué)
- Quartier 5 - **Fontaine des près** : Amel Labbas (Conseillère municipale déléguée)
- Quartier 6 - **Mairie-vieux pays** : Karine Lanchas-Vicente (Conseillère municipale déléguée)
- Quartier 7 - **Prévoyants** : Patricia Drode (Conseillère municipale déléguée)
- Quartier 8 - **Nonneville** : Mathieu Tellier (Conseiller municipal délégué)